

Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais

RAPPORT ANNUEL 2017

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

D'ELIMINATION DES DECHETS



14 bis bd de Valmy - 42300 ROANNE
☎ : **04.77.23.00.62** - ✉ : **seedr@seedr.fr**

SOMMAIRE

LE MOT DE L'EXECUTIF	Page 3
LE TERRITOIRE	Pages 4 à 6
LES CONTRATS	Pages 7 à 10
LES CONVENTIONS	Page 11
<u>LES INDICATEURS TECHNIQUES</u>	
LES D.M.R	Page 12
LA COLLECTE SELECTIVE	Page 13
LES APPORTS EN DECHETERIES	Pages 14 à 15
LES D.M.A	Page 16
<u>LES INDICATEURS FINANCIERS</u>	
RATIOS ET COUTS A L'HABITANT	Page 17
COUT ET RECETTE DES DMA	Pages 18 à 19
LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT	Pages 20 à 24
LES FINANCES	Page 25
SYNTHESE GENERALE DU SERVICE	Page 26 à 27
COMMUNICATION—PREVENTION	Page 28
LES OBJECTIFS FIXES PAR LA LOI SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE	Pages 29 à 31
ANNEXE	Pages 32 à 33
GLOSSAIRE	Page 34



MOT DE L'EXECUTIF

Nous sommes heureux de vous faire découvrir cette année le rapport annuel du S.E.E.D.R sous une nouvelle présentation.

Plus dynamique, ce document vous permettra d'avoir une vision synthétique sur les filières de tri et de valorisation des déchets et les indicateurs techniques et financiers. Sur chaque graphique concerné sont rappelés les objectifs liés à la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte en 2020 et 2025. Pour les atteindre, il faudra poursuivre l'étroite collaboration entre les collectivités, par le biais de leur compétence collective, et le S.E.E.D.R dans le cadre de sa compétence tri et traitement des déchets.

Au vu des objectifs fixés, le S.E.E.D.R a lancé cette année une consultation auprès d'un bureau d'études afin de définir différents scénarios en matière de traitement de déchets à l'horizon 2025.

De plus, cette année, l'activité du syndicat a été marquée par la relance de l'ensemble des marchés et contrats relatifs au tri et à la valorisation des déchets ménagers. Le S.E.E.D.R s'est fortement mobilisé pour maîtriser ses coûts et maintenir les recettes liées à la reprise des matériaux recyclables.

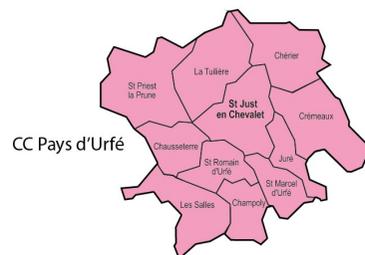
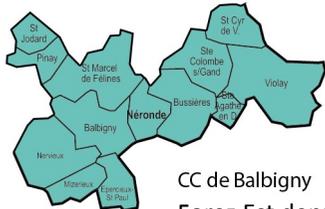
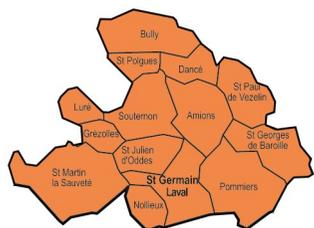
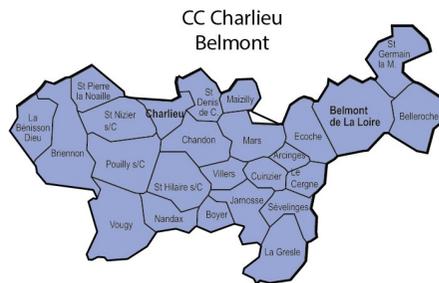
Enfin, le S.E.E.D.R a participé activement aux réunions de travail animées par la Région Rhône-Alpes pour l'élaboration du futur Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets non dangereux qui devrait aboutir prochainement.

Bonne lecture !

Jean-Yves BOIRE, Président du SEEDR

Jean-Louis GAILLARD, Paul DELOIRE et Henri GROSDENIS, Vice-Présidents

LE TERRITOIRE



Président du S.E.E.D.R : M. Jean-Yves BOIRE
 1er vice-président : M. Jean-Louis GAILLARD
 2ème vice-président : M. Paul DELOIRE
 3ème vice-président : M. Henri GROSDENIS

19 élus délégués désignés par les collectivités adhérentes
 constituent le Comité Syndical

Collectivités	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Roannais Agglomération	M. Jean-Yves BOIRE M. Yves NICOLIN M. Daniel FRECHET M. Jean-Jacques LADET M. Bernard THIVEND M. Georges DRU	M. Pierre DEVEDEUX M. J-Jacques COUTURIER M. Bruno GALLIEN M. J-Paul BERGER M. Pierre COISSARD M. Romain BOST
Charliu Belmont Communauté	M. Henri GROSDENIS M. Robert CLEVENOT Mme Hélène VAGINAY	M. Michel LAMARQUE M. Guy RAYMOND Mme Véronique MONTANES
Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône	M. Paul DELOIRE M. Yves PINEL M. Hubert ROFFAT	M. Pierre COLOMBAT M. Daniel BEZIN M. Jean-François NEYRAND
Communauté de communes de Forez Est (ex territoire de Balbigny)	M. Eric GALICHET M. Paul GIRAUDIER M. Patrick THIVILLIER	M. Michel PATIN M. Marcel GEAY M. Daniel PRUD'HOMME
Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable	M. Marius DAVAL M. Jean-Louis GAILLARD	M. Sébastien PERROTON M. Dominique MAYERE
Communauté de Communes du Pays d'Urfé	M. Raymond PERRIN M. Gérard SAVATIER	M. Daniel PEROTTI Mme Lorraine ROUX

LE TERRITOIRE

Les collectivités membres du S.E.E.D.R assurent la compétence « collecte des déchets ».

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont collectées en porte à porte et/ou en conteneurs de regroupement.

S'agissant de la collecte sélective :

- les emballages, les journaux-revues-magazines et le verre sont collectés en points d'apport volontaire. Pour le verre, les collectivités assurent la double compétence : collecte et traitement.

- les six collectivités (Roannais agglomération, Charlieu-Belmont communauté, les communautés de communes du Pays entre Loire et Rhône, Forez Est, des Vals d'Aix et Isable, du Pays d'Urfé) disposent de déchèteries qui sont gérées en régie. Le transport des bennes vers les installations de traitement ou de valorisation est réalisé en régie pour 2 déchèteries de Roannais Agglomération, et par des prestataires de service pour les 9 autres.

A ce jour, le territoire est équipé de **11 déchèteries**

Soit 1 déchèterie pour 14 519 habitants



LES CONTRATS

Depuis le 1er janvier 2001, le S.E.E.D.R. gère l'ensemble des contrats existants des collectivités concernant le traitement des DMR.

Traitement des Déchets Ménagers Résiduels

NATURE DU MARCHE	PRESTATAIRES	COUT H.T A LA TONNE
 <p>Transfert, transport et traitement des Ordures Ménagères Résiduelles</p>	<p>Société Suez RV Centre Est Sous-Traitant : Société BM Environnement</p>	<p>Du 01/01 au 30/09/17 : 96,64 € / t Du 01/10 au 31/12/17 : 97,21 € / t + T.G.A.P (9 € /t ou 23 € / t) en fonction des exutoires</p>
 <p>Transfert, transport et traitement des encombrants</p>	<p>Société Suez RV Centre Est Sous-Traitant : Société BM Environnement</p>	<p>Du 01/01 au 30/09/17 : 96,64 € / t Du 01/10 au 31/12/17 : 97,21 € / t + T.G.A.P : 23 € / t</p>

LES CONTRATS

De même, le 1^{er} janvier 2002 le S.E.E.D.R a repris les contrats de tri et de valorisation des déchets ménagers (emballages/journaux magazines et produits des déchèteries), gérés auparavant par chaque collectivité.

Valorisation des déchets issus de la collecte sélective



NATURE DU MARCHÉ	PRESTATAIRES	COUT H.T ou RECETTE A LA TONNE
Prestation de tri et de valorisation des emballages ménagers	Société Suez RV Centre Est	Tonne entrante : 39,34 € Tonne sortante : 157,66 € Recettes (Contrat Eco-emballages géré par les collectivités)
Prestation de tri et de valorisation des journaux - revues - magazines	Société ONYX ARA Sous-traitant : société Dubuis	Recette minimum : 80 € / t Moyenne annuelle : 80 € / t
Prestation de valorisation du verre	Contrat géré par les collectivités membres du S.E.E.D.R	

LES CONTRATS

Valorisation des déchets issus des déchèteries

	NATURE DU MARCHÉ	PRESTATAIRES	COÛT H.T ou RECETTE A LA TONNE
	Prestation de valorisation des déchets végétaux — COMPOSTAGE	Suez Organique	23,74 € / t
	Prestation de valorisation des déchets végétaux — BROYAGE	Société Rhône environnement	Transfert du broyeur : entre 511,68 € et 1919,78 € Broyage grille 100 mm : 15,95 € / t Broyage grille 250 mm : 11,96 € / t
	Prestation de valorisation des déchets végétaux — TRANSPORT DU BROyat	Société Chavany Transports	Entre 2,10 € et 6,30 € / t suivant les km parcourus pour la livraison du broyat chez les agriculteurs
	Prestation de valorisation du bois	Société ONYX ARA Sous-traitant : société Aiguilly recyclage	56 € / t
	Prestation de valorisation des huiles ménagères	Société Oleo Recycling	Recette minimum : 91 € / t
	Prestation de collecte et de valorisation des déchets ménagers spéciaux (D.M.S)	Société Sarpi la Talaudière	Transport : 250 € / t - Chimiste : 29,09 € / t Traitement DMS : entre 665,04 € et 3178,50 € / t selon les produits
	Prestation de valorisation des déchets inertes	Société Sograp	Gratuit
	Prestation de valorisation de la terre végétale	Société Eco Traitement Recyclage	1,98 € / t
	Prestation de valorisation du plâtre	Société Suez RV Centre Est	73 € / t
	Prestation de tri et de conditionnement des cartons	Société Suez RV Centre Est	17 € / t Recettes (Contrat Eco-emballages géré par les collectivités)

LES CONTRATS

Valorisation des déchets issus des déchèteries

NATURE DU MARCHÉ	PRESTATAIRES	COUT ou RECETTE A LA TONNE
 Prestation de valorisation de la ferraille	Société Derichebourg Environnement	Recette minimum : 70 € / tonne Moyenne annuelle : 74,58 € / tonne
 Prestation de valorisation des batteries	Société Recyclex	Recette De janvier à mars : 350 € / t
 Prestation de valorisation des extincteurs	Société Loire Incendie Sécurité	5,52 € / extincteurs Frais de déplacement : 21,30 € / déchèterie hors périmètre agglomération
 Prestation de collecte et de valorisation des huiles de vidange	Société Chimirec Centre Est	Forfait de 125 € par enlèvement / cuve

Le tri des autres déchets n'a engendré aucun coût de traitement pour les collectivités en 2017.



Les textiles sont collectés par le Relais (déposés en bornes), les piles par Corepile et les cartouches d'encre par CMB France...



LES CONVENTIONS

Dans le cadre des filières R.E.P (responsabilité élargie des producteurs), le S.E.E.D.R a conventionné avec différents éco-organismes.

Pour les Journaux – Revues - Magazines avec ECOFOLIO



Soutien au recyclage et à l'élimination : 36 € / t
Recette perçue : 155 925 €

Pour les Déchets d'éléments d'ameublement (D.E.A) avec Eco-mobilier

Mise en place progressive de bennes sur les déchèteries du territoire. Seules les déchèteries de Varennes, Mardeloup, la Pacaudière et Epercieux St Paul n'ont pas encore été dotées de bennes.



Soutien : prise en charge des D.E.A ou soutien financier pour les déchèteries non équipées
Recette perçue : 93 164 €

Pour les Déchets diffus spécifiques (D.D.S) avec EcoDDS, en complément du marché signé avec la société Sarpi la Talaudière



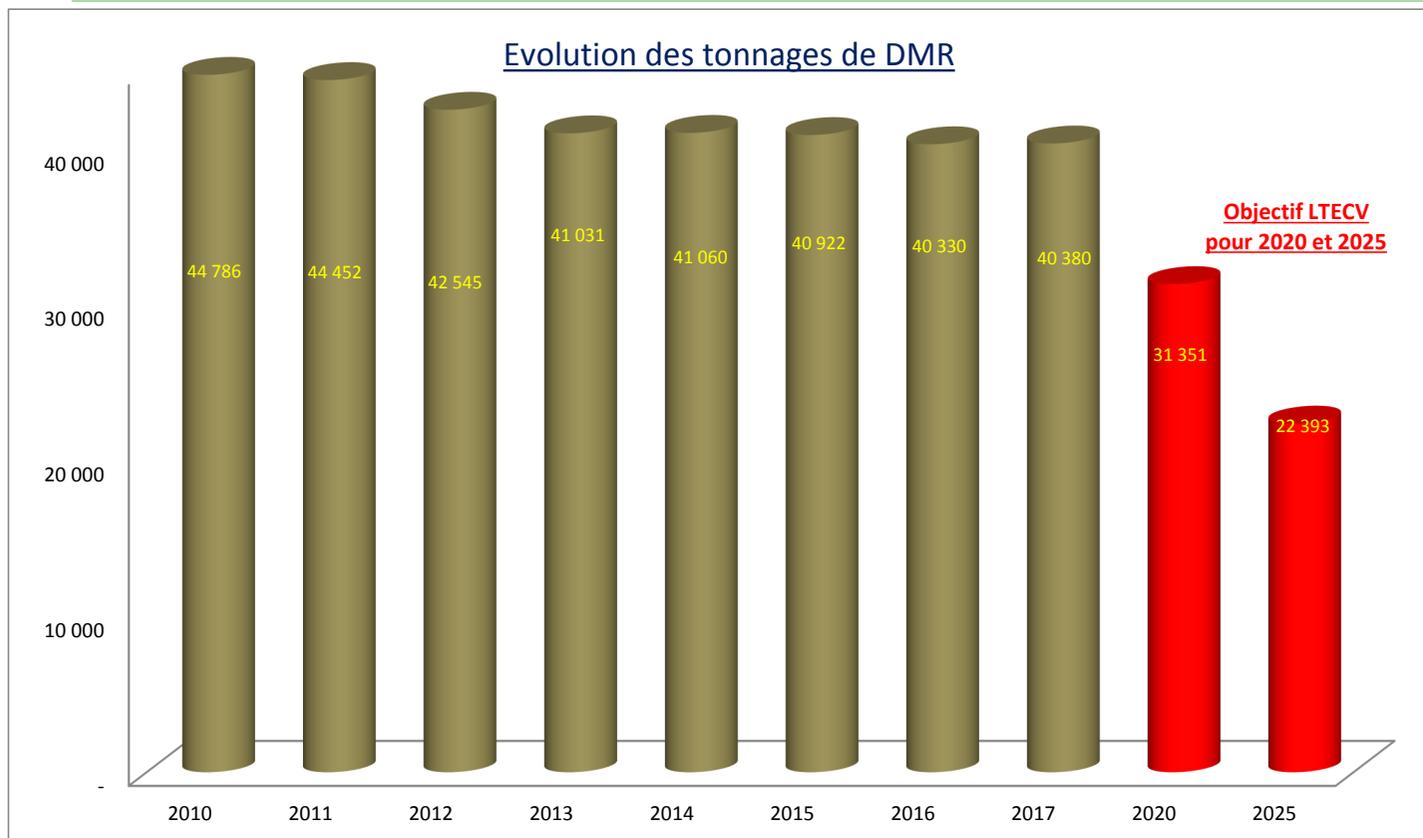
Soutiens : prise en charge de 60 % de tonnages de produits toxiques. Soutien à la communication de 0.03 €/hab et forfait de 812 € / déchèterie

Pour les Textiles - Linge de maison et Chaussures avec ECOTLC pour Roannais Agglomération, Forez Est et pays d'Urfé.



Soutien à la communication : 0.10 € / hab
Recette perçue : 11 650 €

LES DMR (Déchets Ménagers Résiduels)

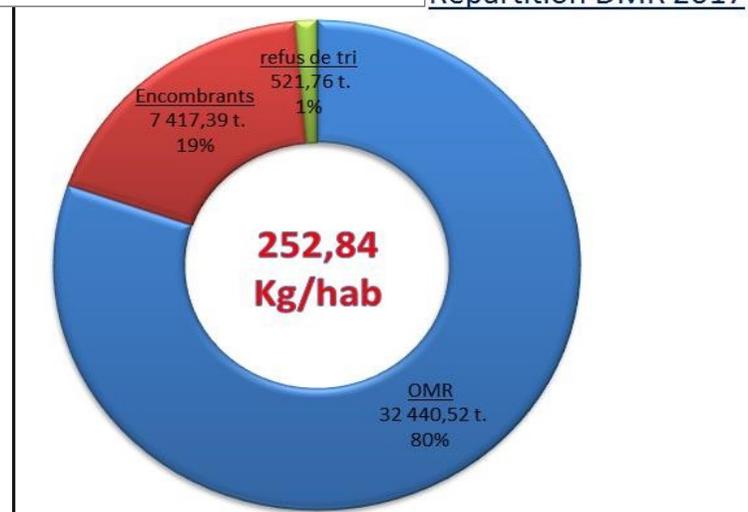


Les DMR : ce sont tous les déchets issus des ménages et de l'activité économique collectés et qui seront enfouis ou incinérés. Ils regroupent les OMR, les encombrants et les refus de tri des autres filières.

En 2017, les tonnages ont augmenté de **0,12 %** contrairement aux années précédentes au cours desquelles le tonnage diminuait.

On constate une baisse des tonnages d'encombrants (-4,6%) mais une hausse des OMR (+1,09%) et une augmentation des erreurs de tri (+ 12,48%) plus particulièrement sur les emballages.

Répartition DMR 2017



LA COLLECTE SELECTIVE (EMB/JRM/VERRE)

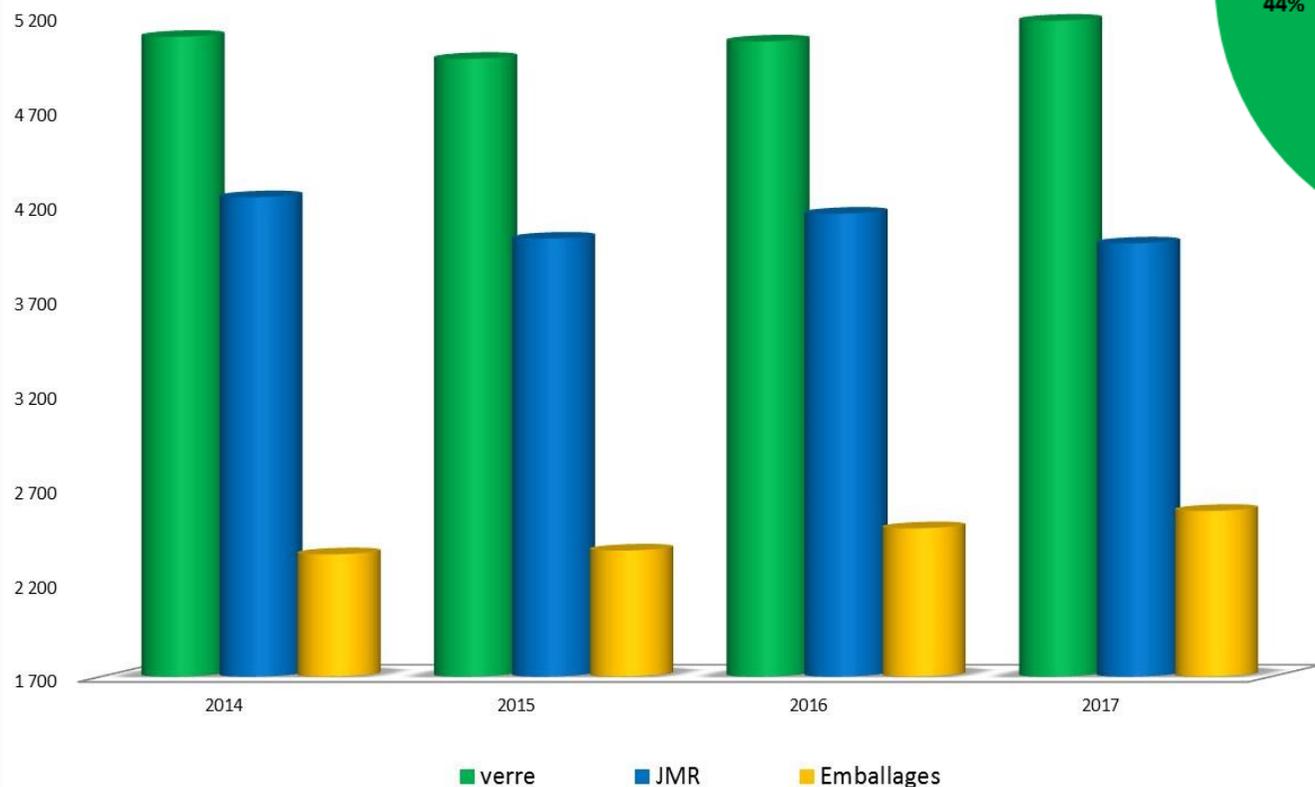
La collecte sélective se fait dans trois conteneurs (P.A.V) séparés où on y retrouve :

- ⇒ les papiers et journaux magazines,
- ⇒ le verre
- ⇒ les emballages ménagers tels que : les boîtes de conserve, les cannettes aluminium, les cartonnettes, les briques alimentaires , les bouteilles et flacons plastiques. ...

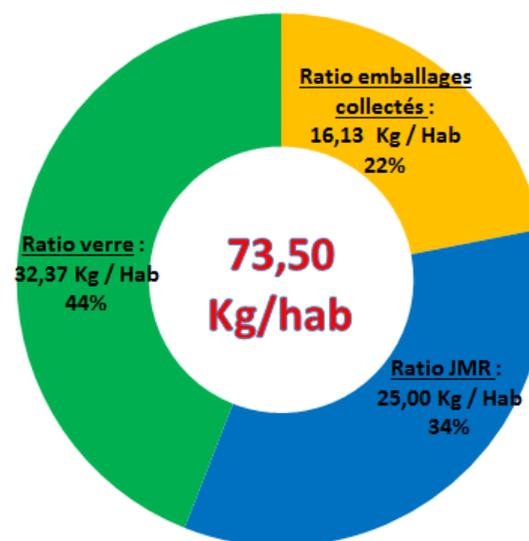
Dans le PAV d'emballages, on constate des erreurs (barquettes en polystyrène, pots de yaourts, vaisselle, films plastiques, sacs d'ordures ménagères ...) et de la freinte (eau, poussière, ...)

En 2017, les taux de refus et de freinte sont respectivement de 20,25 % et 1,20 %. Ils ont augmenté de 1,58 % et 0,06 % par rapport à 2016.

Notre objectif : diminuer ces taux afin d'augmenter nos recettes et le taux de recyclage !



Répartition Collecte Sélective 2017



La collecte sélective, dans sa globalité est en constante évolution grâce aux bons gestes des habitants.

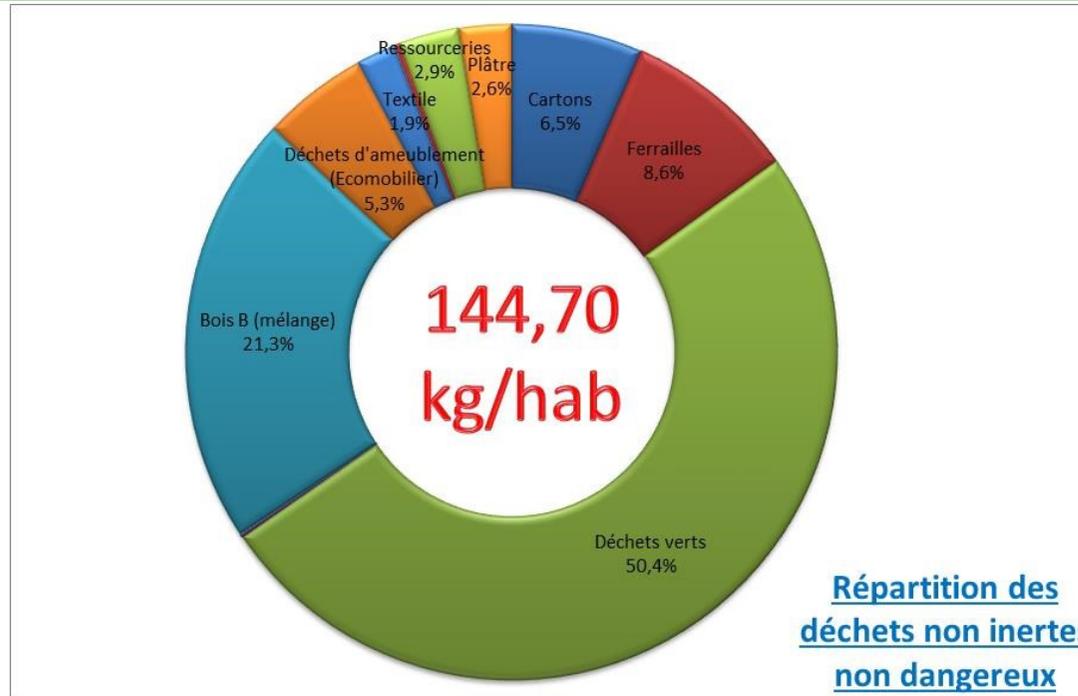
Entre 2016 et 2017, la hausse globale s'élève à 0,38% décomposée comme suit :

⇒ + 3,71 % pour les emballages

⇒ - 4,15 % pour les JRM comme en 2015 en raison de l'utilisation des nouveaux moyens de communication (tablettes...) et de l'apposition de Stop PUB sur les boîtes aux lettres

⇒ + 2,17 % pour le verre

LES APPORTS EN DECHETERIES (déchets non dangereux et non inertes)



Répartition des déchets non inertes non dangereux

Les tonnages des déchèteries sans les déchets inertes et sans les dangereux sont en baisse pour cette année 2017 :

⇒ **- 5,21 % soit 1 271 tonnes**

Ceci s'explique par une baisse significative des apports :

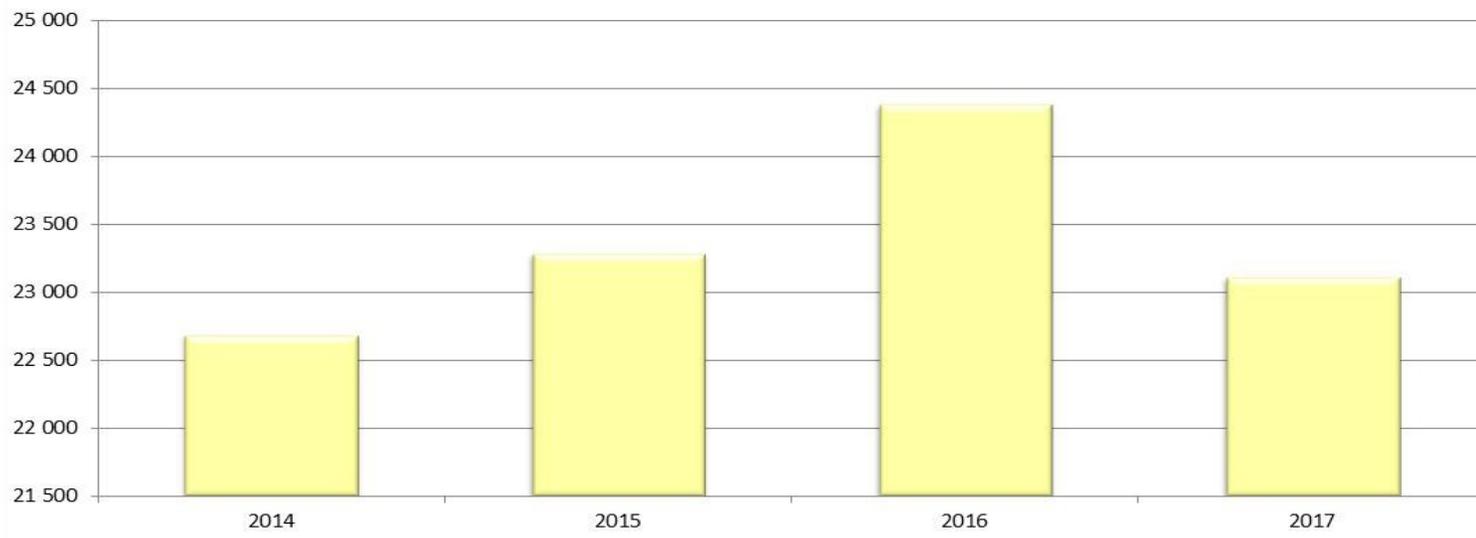
⇒ - **1 195 tonnes** de déchets verts, soit - 9,31%

⇒ - **160 tonnes** de cartons, soit - 9,62 %

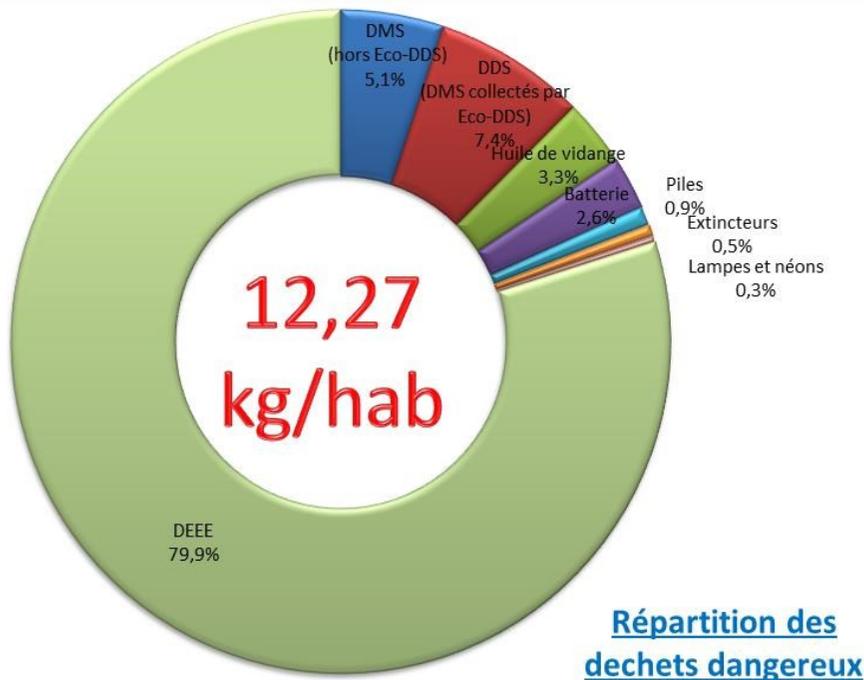
⇒ - **97 tonnes** de plâtre, soit -13,99 %

On constate toutefois une hausse deS dons vers les ressourceries (vaisselle, livres, jouets ...) avec **95 tonnes supplémentaires soit + 16,28 %**

Evolution des tonnages de déchèterie sans les inertes et sans les dangereux



LES APPORTS EN DECHETERIES (déchets dangereux)



Les déchets dangereux, sont les produits toxiques (peintures, phytosanitaires, acide, base ...) les huiles de vidange, les batteries, les piles, les extincteurs, les cartouches d'encre.

Ce sont également les lampes, les néons, les réfrigérateurs, les lave-vaisselles... que l'on appelle **les D.E.E.E. (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)**

Tous ces déchets sont nocifs pour l'environnement.

Les tonnages des déchets dangereux collectés en déchèterie sont en hausse pour cette année 2017 :

⇒ **26,78 tonnes soit + 1,38 %**

qui s'explique par une hausse des apports des :

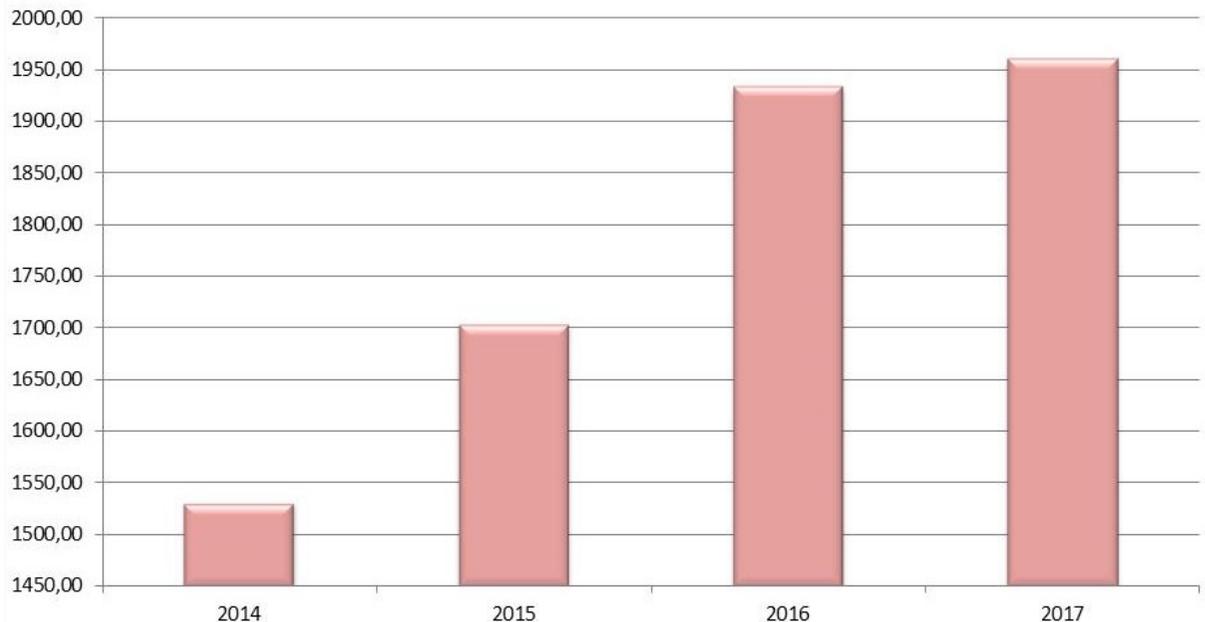
⇒ DEEE (**31,07 tonnes, soit 2,02 %**)

⇒ huiles de vidange (**1,63 tonnes, soit 2,61 %**)

Toutefois, on constate une baisse de :

⇒ - **4,4 tonnes** de déchets toxiques soit - 2,94 %

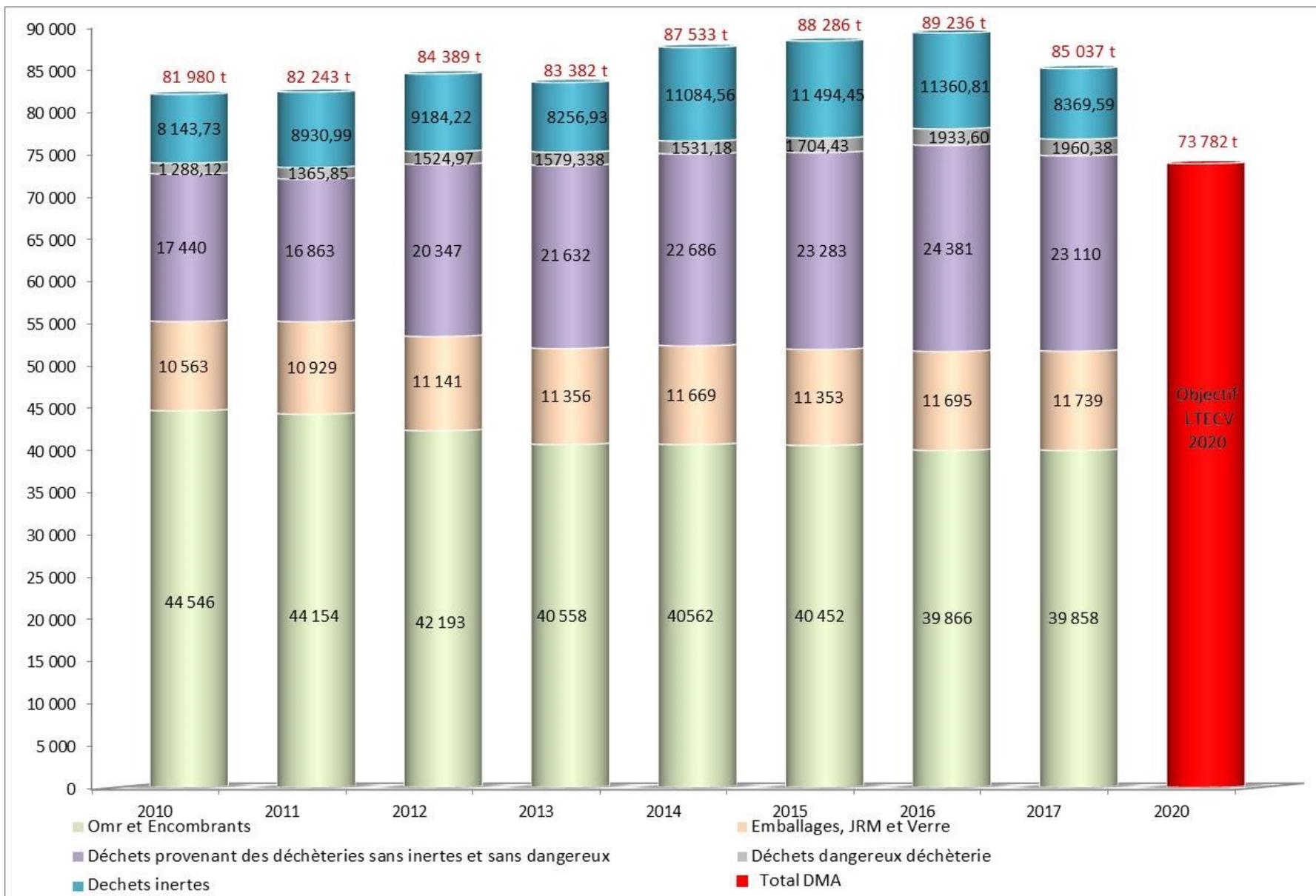
⇒ - **3,3 tonnes** de piles soit - 15,82 %



Globalement, les tonnages collectés en déchèteries (déchets dangereux sauf déchets inertes) sont en baisse de **4,73 %**.

Cela s'explique, en partie, du fait de l'accès en déchèterie refusé aux professionnels sur les quatre déchèteries de Roannais Agglomération.

DMA (Déchets Ménagers Assimilés)



Les DMA : ce sont tous les déchets collectés par les collectivités (OMR, collecte sélective, déchèteries, dangereux et inertes) .

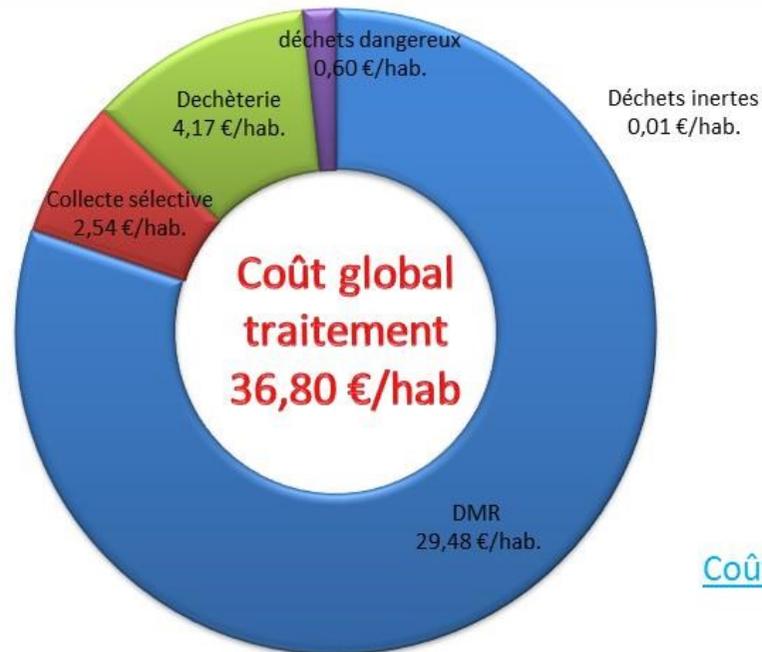
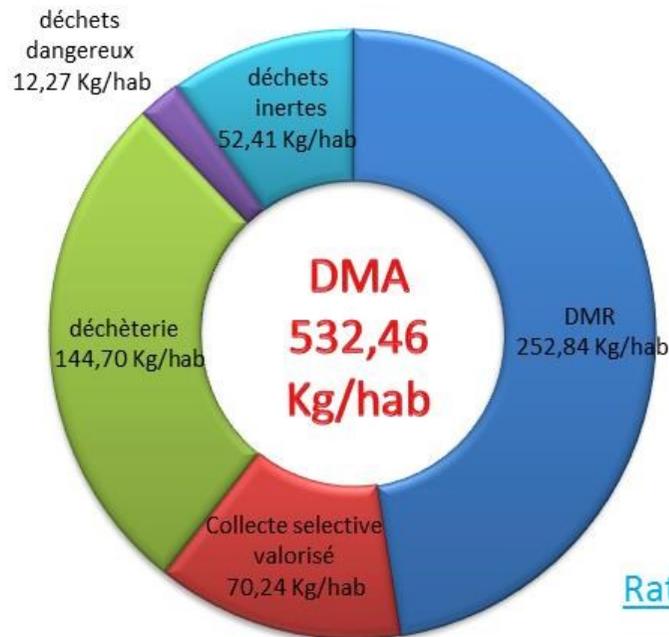
Les DMA sont en baisse pour cette année 2017 :

⇒ **- 4 199 tonnes, soit - 4,71%**

qui s'explique par une baisse des apports des inertes (gravats et terre) avec - 26,33 % par rapport à 2016 et des apports en déchèteries avec - 3,61%.

Le taux de valorisation des déchets sans les dangereux et les inertes est de **45,95%** pour 2017. On note une diminution du fait de la baisse des tonnages de déchets recyclables amenés en déchèteries.

RATIOS ET COUTS A L'HABITANT



Nous pouvons constater que notre production de DMA s'élève à **532,46 Kg/hab**, soit une baisse par rapport à 2016 (558,29 Kg/hab). Pour info, la production nationale était de **573 Kg/hab** (source Ademe : données 2015).

Le coût de tri et de traitement (tous déchets confondus) s'élève à **36,80 €/hab** sans compter les soutiens et les recettes des matériaux perçus par le S.E.E.D.R

Ce coût est ramené à **32,03 €/hab** (coût aidé) si on les prend en compte.

Toutefois, ne sont pas comptabilisées les recettes perçues directement par les collectivités.

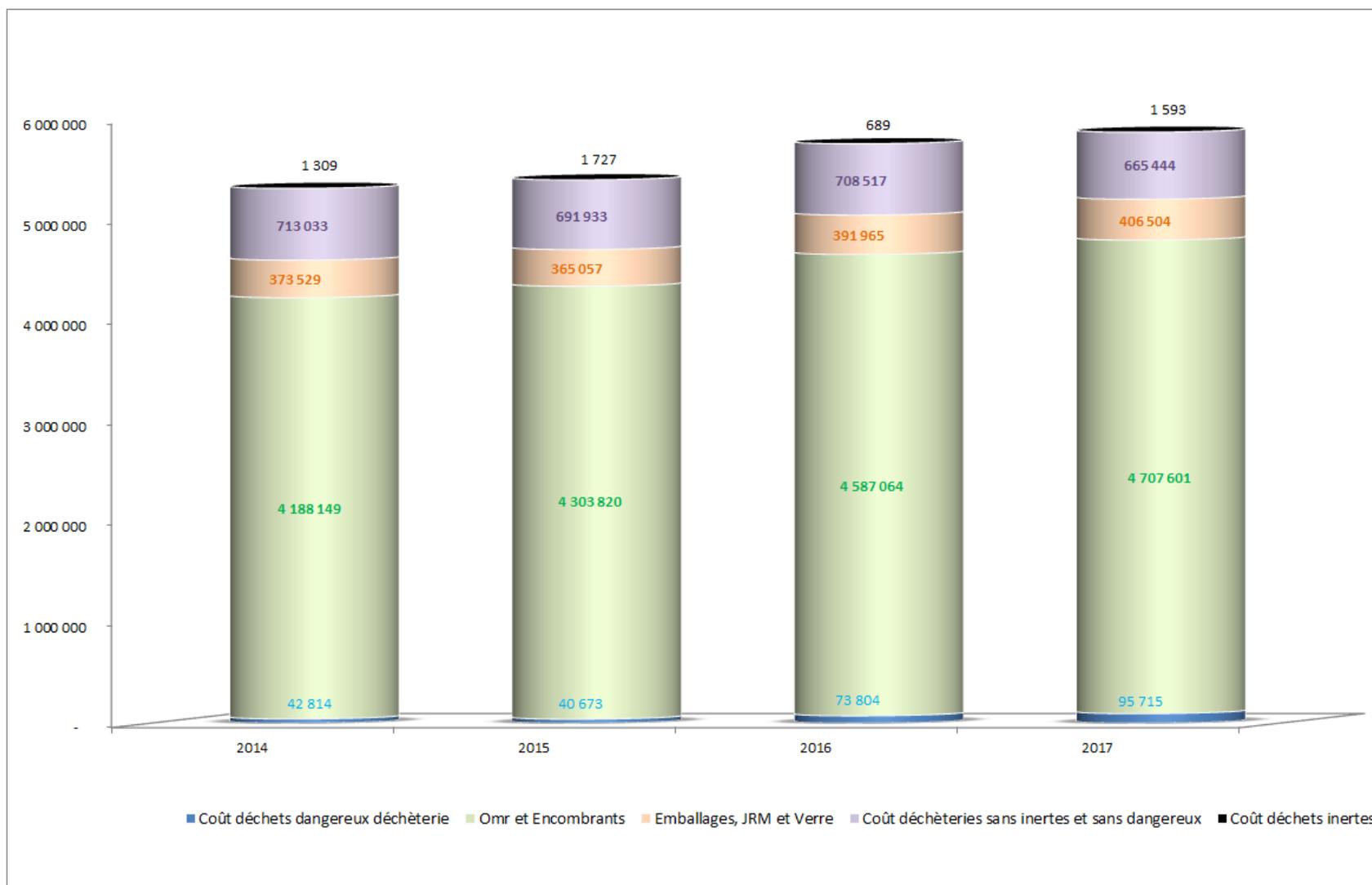
COÛT DES DMA (tri et traitement des déchets)

Les coûts de tri et de traitement (tous déchets confondus) ont augmenté d'environ **2 % par rapport à 2016**.

Le coût de traitement des DMR représente à lui seul 80 % des dépenses totales (hausse du coût et des tonnages).

L'augmentation des tonnages d'emballages a entraîné une hausse des coûts de 3,71 %.

Toutefois, le coût global de traitement des déchets des déchèteries est en baisse de 2,59 %.



RECETTE DMA (recette du SEEDR uniquement)

En 2017, les recettes ont diminué de :

⇒ **121 856 €**, soit -13,81%

Cela s'explique notamment par des diminutions des :

⇒ JMR et GM (- 39 891 €, soit -11,12 %)

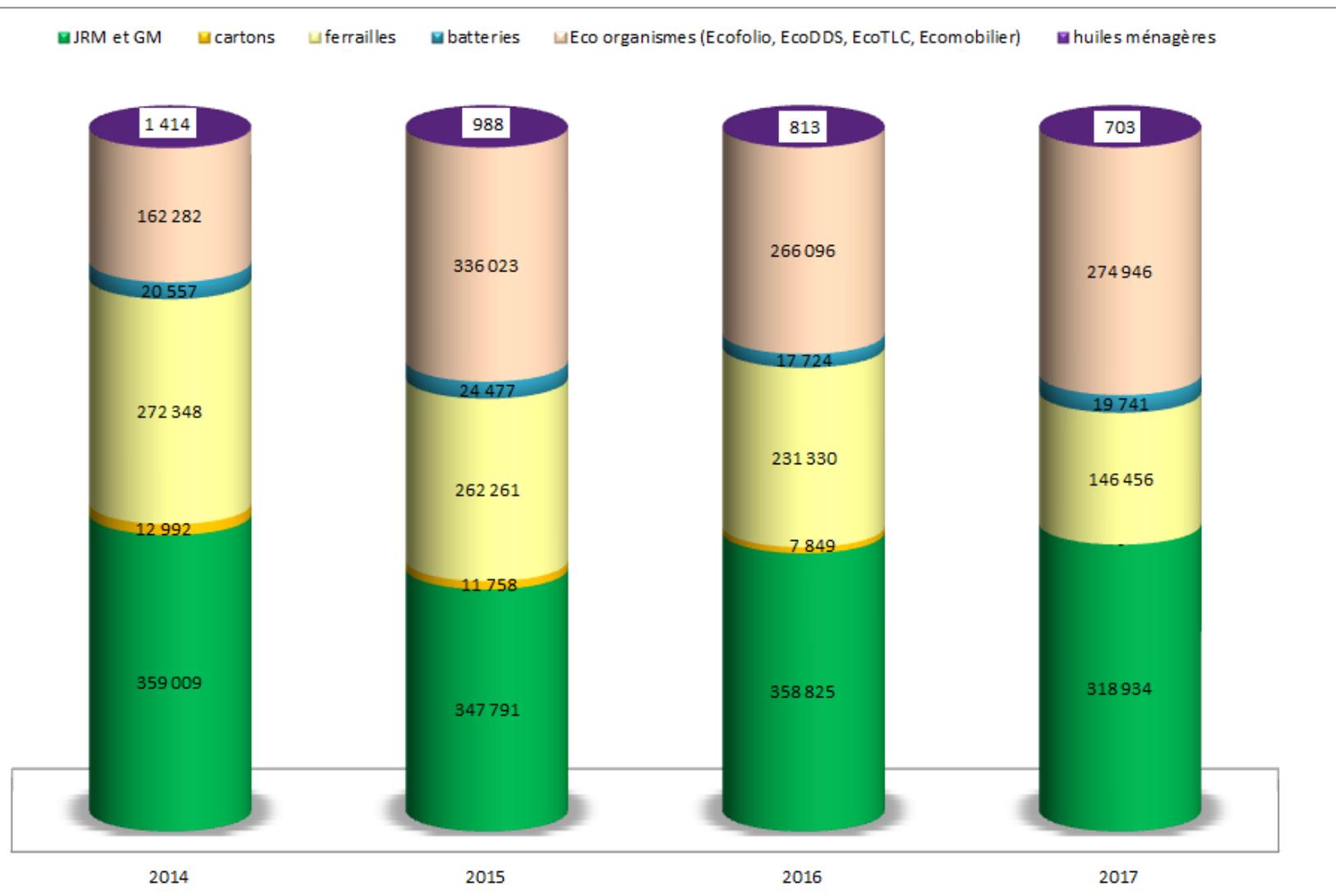
⇒ ferrailles (- 84 874 €, soit -36,69 %)

⇒ des cartons (recette exceptionnelle sur 2016)

Toutefois, des soutiens supplémentaires ont été perçus de deux éco-organismes :

⇒ Ecofolio pour les JMR (+ 6 198 €)

⇒ Ecomobilier pour les meubles (+ 2 660 €)



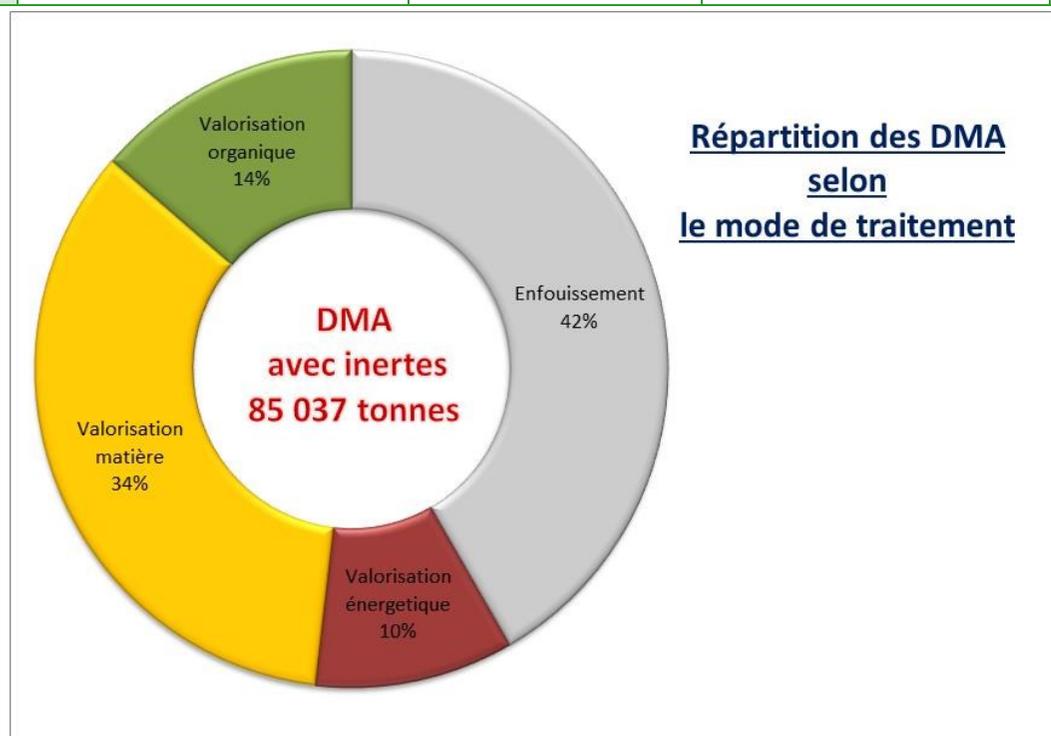
LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT

DECHETS	Lieu de transfert ou tri	TYPE DE VALORISATION	EXUTOIRES	TONNAGE	COUT	RECETTE
 DMR (Déchets Ménagers Résiduels)	Quais de transfert de Mably ou Sainte Agathe la Bouteresse	Valorisation du biogaz	I.S.D.N.D de Gaïa à Cusset et de Roche la Molière	O.M.R : 32 441 tonnes	3 820 218 €	
		Valorisation énergétique	Unité de valorisation énergétique de Lucane à Bayet	Encombrants : 7 417 tonnes	887 383 €	
 Emballages ménagers	Centre de tri de Firminy	Valorisation matière	Filières choisies par les collectivités	2 577 tonnes	406 504 €	15 098 € (GM et JMR)
 Journaux magazines revues	Centre de tri Fourneaux	Valorisation matière	Papeteries Norske skog à Golbey	3 786 tonnes		303 836 €
 Déchets végétaux	Unité de compostage de Saint-Priest-la-Roche	Valorisation organique (Compostage)	Revente du produit	11 644 tonnes	344 620 €	
	Plateforme de broyage en déchèterie	Valorisation organique (Co-compostage)	Co-compost chez les agriculteurs locaux			
 Bois	Plateforme de broyage à Vougy	Valorisation matière et énergétique (combustible)	Papeteries Norske skog à Golbey	4 916 tonnes	255 915 €	
 Huiles ménagères	Société Oléo Recycling	Valorisation matière (biodiesel)	Revente du produit	8 tonnes		703 €
 Déchets ménagers spéciaux	Société Sarpi la Talaudière	Valorisation énergétique	Cryogénisation à la Talaudière UVE à Fos sur Mer	245 tonnes	83 263 €	
 Déchets inertes	Société Sograp à Perreux	Valorisation matière	Revente du produit	6 886 tonnes	Gratuit	
Terre Végétale	Société Eco Traitement Recyclage	Valorisation matière	Revente du produit	1 484 tonnes	1 450 €	

LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT

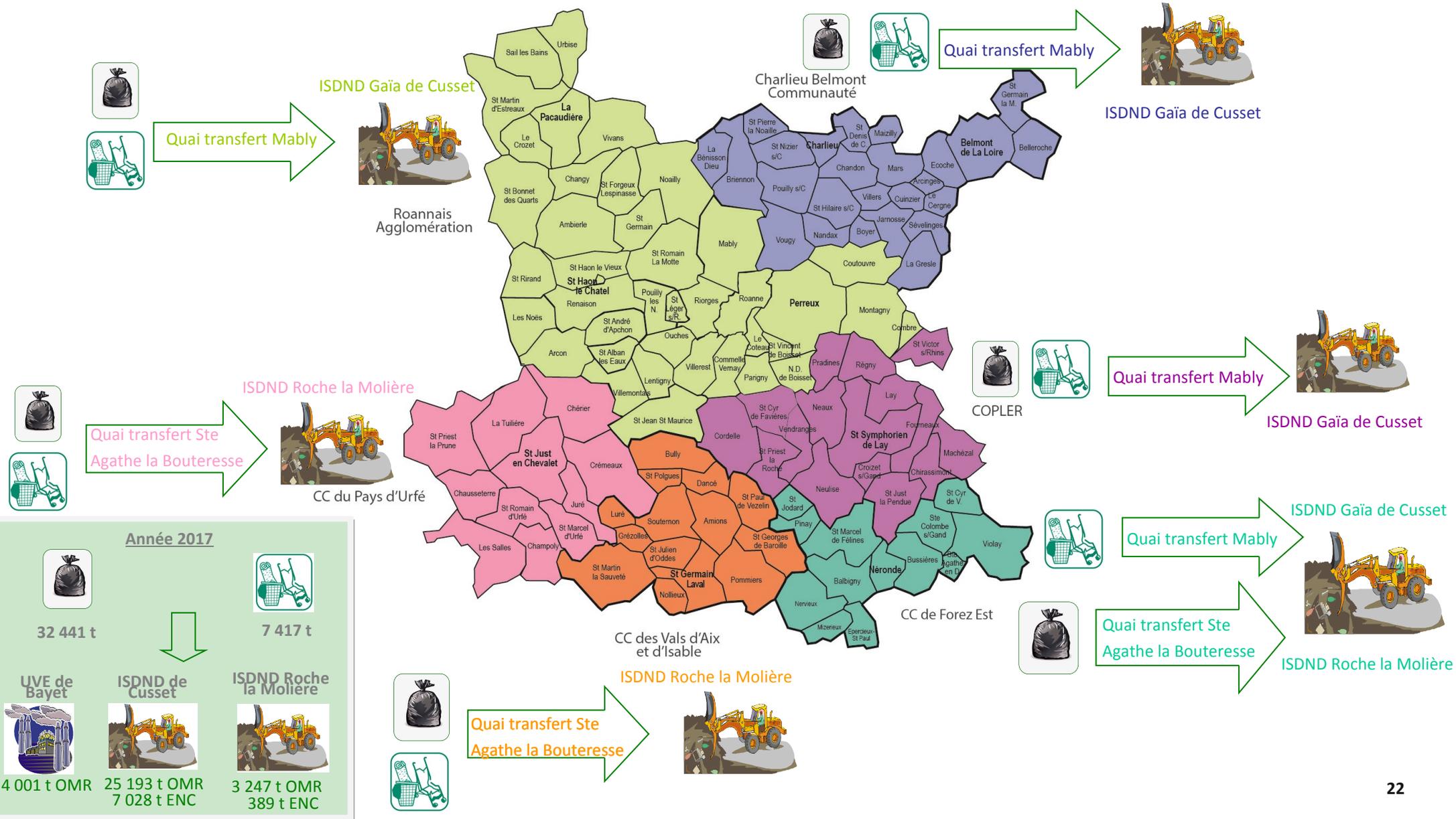


DECHETS	Lieu de transfert ou tri	TYPE DE VALORISATION	EXUTOIRES	TONNAGE	COUT	RECETTE
Plâtre	Quai de transfert de Mably	Valorisation matière	Usine B.P.PLACO à Chambéry	595 tonnes	43 457 €	
Cartons	Quai de transfert de Mably	Valorisation matière	Filières Eco-emballages	1 506 tonnes	21 452 €	
Ferrailles	Société Derichebourg à Le Coteau	Valorisation matière	Filières européennes	1 986 tonnes		146 456 €
Batteries	Société Recylex	Valorisation matière		51 tonnes		19 741 €
Extincteurs	Société Loire Incendie Sécurité	Valorisation matière		10 tonnes	6 006 €	
Huile de vidange	Société Chimirec	Valorisation matière	Revente du produit	64 tonnes	6 446 €	





ZOOM SUR LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS



Année 2017



32 441 t



7 417 t



4 001 t OMR



25 193 t OMR
7 028 t ENC



3 247 t OMR
389 t ENC



ZOOM SUR LES DECHETS VEGETAUX



Pour le traitement des déchets végétaux, deux filières sont utilisées par les collectivités : le compostage sur une plateforme industrielle ou le broyage pour effectuer le **CO-COMPOSTAGE** à la ferme.

Des campagnes de broyage de déchets végétaux sont organisées en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Loire. Son rôle est de veiller au bon fonctionnement de la filière et de s'assurer de la qualité du broyat livré aux agriculteurs.



Déchèteries	Nombre de campagnes de broyages	Tonnages	Coût à la tonne H.T	Nombre d'agriculteurs livrés
Mardeloup	6	1772 tonnes	23.66 € / t	16 agriculteurs
Saint Germain Laval	2	448 tonnes	24.70 € / t	4 agriculteurs
Pouilly-sous-Charlieu	4	2481 tonnes	21.38 € / t	16 agriculteurs
Epercieux-Saint-Paul	2	762 tonnes	23.83 € / t	9 agriculteurs
Matard	2	764 tonnes	24.22 € / t	11 agriculteurs



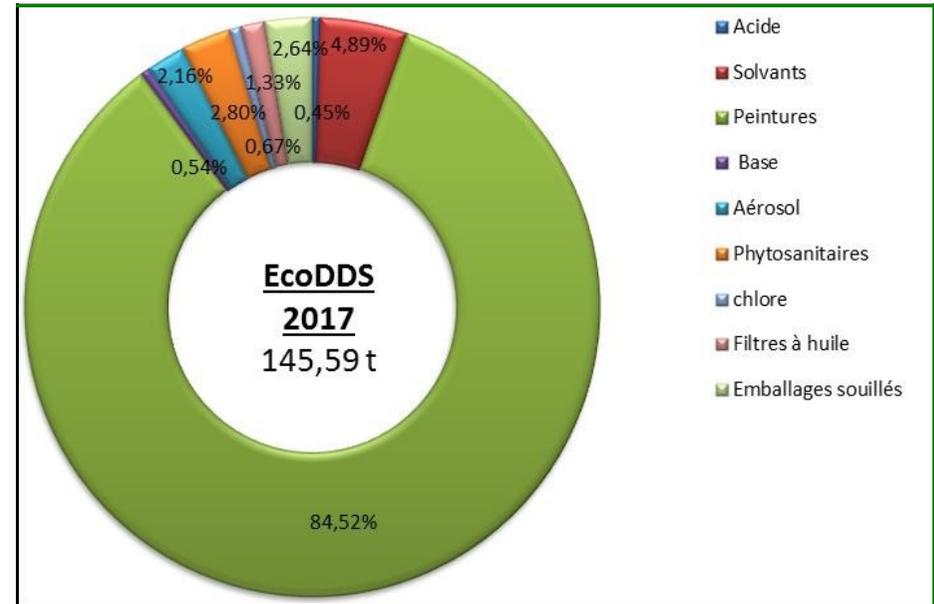
ZOOM SUR LES DECHETS MENAGERS SPECIAUX



On distingue deux types de DMS :

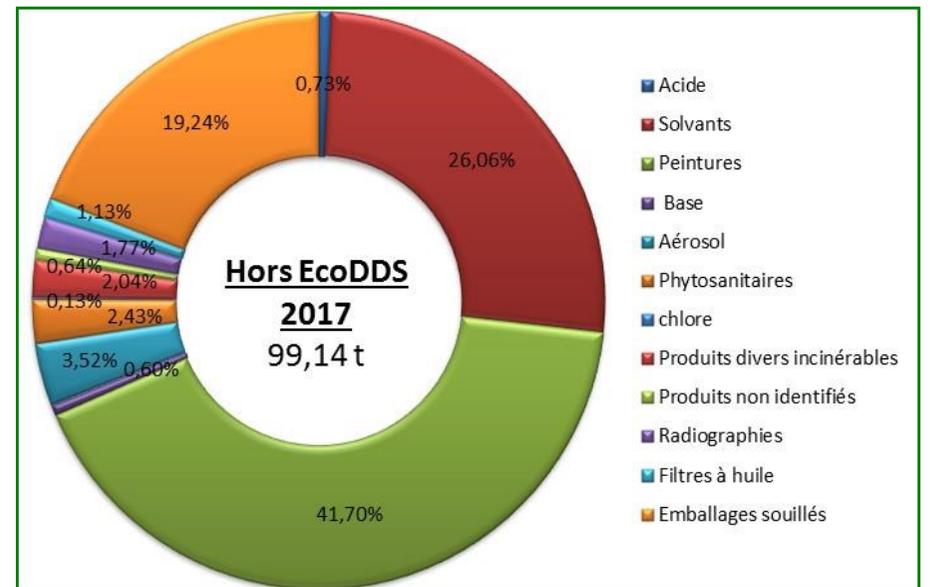
- les DMS pris en charge financièrement par l'éco-organisme EcoDDS (déchets chimiques des particuliers)

Eco DDS	2014	2015	2016	2017
Acide	0,77	0,67	0,65	0,65
Solvants	14,30	5,92	6,49	7,11
Peintures	143,57	119,50	128,72	123,05
Base	0,82	0,64	0,60	0,79
Aérosol	6,91	4,54	3,81	3,14
Phytosanitaires	5,07	4,27	3,90	4,08
Chlore	0,92	0,64	0,60	0,98
Filtres à huile	3,95	2,42	2,72	1,94
Emballages souillés	2,44	1,01	2,48	3,85
TOTAL	178,75	139,62	149,97	145,59



- les DMS « hors EcoDDS » collectés dans le cadre du marché avec la société Sarpi la Talaudière.

Hors EcoDDS	2014	2015	2016	2017
Acide	0,03	0,10	0,74	0,72
Solvants	16,77	20,15	28,00	25,84
Peintures	20,15	20,82	42,19	41,35
Base	0,17	0,18	0,54	0,59
Aérosol	0,54	0,62	2,87	3,49
Phytosanitaires	0,12	0,58	1,77	2,41
Chlore	0,09	0,05	0,12	0,13
Produits divers incinérables	1,71	1,50	2,16	2,03
Produits non identifiés	0,20	0,06	0,53	0,64
Radiographies	1,82	1,43	1,83	1,76
Filtres à huile	0,26	0,52	1,13	1,12
Emballages souillés	10,57	8,66	16,68	19,07
TOTAL	52,43	54,64	98,56	99,14



LES FINANCES

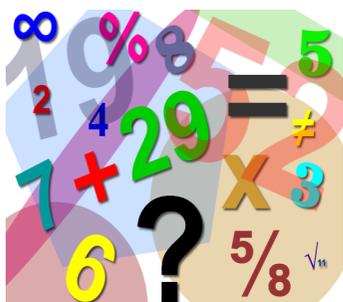
Le S.E.E.D.R n'a qu'un seul budget pour l'ensemble de son activité.

Il n'a pas de fiscalité propre, contrairement aux collectivités membres qui financent la gestion des déchets par le biais de la T.E.O.M, de la R.E.O.M, de la Redevance Incitative ou du budget général.

CONTRIBUTIONS DU SEEDR



Le financement du service du S.E.E.D.R est assuré par :



- une facturation à la tonne aux collectivités des tonnages traités (DMR, Emballages et déchets issus des déchèteries).
- une contribution des collectivités adhérentes pour les charges de fonctionnement qui intègre les charges de structure (*charges courantes, rémunération du personnel et élus*) et *des frais annexes* (*amortissements, frais d'études, honoraires et frais liés aux marchés publics*).

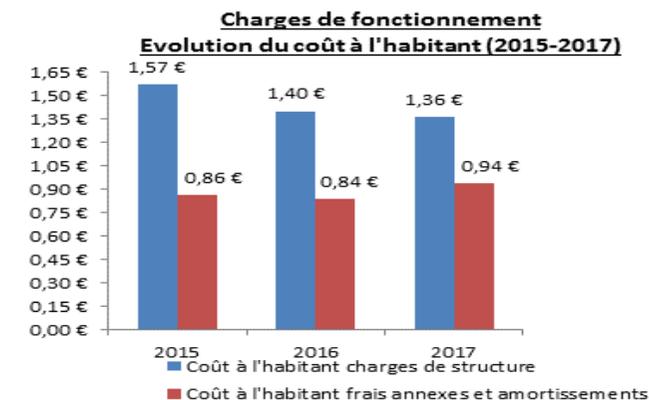
Elle est calculée en fonction des tonnages de DMA et des tonnages valorisés



Le S.E.E.D.R reverse aux collectivités adhérentes :

- 100 % des recettes liées à la valorisation des matériaux
- 100 % des soutiens perçus des différents Eco-organismes

Depuis l'année 2016, suite à une restructuration du syndicat, les charges de fonctionnement du S.E.E.D.R sont maîtrisées



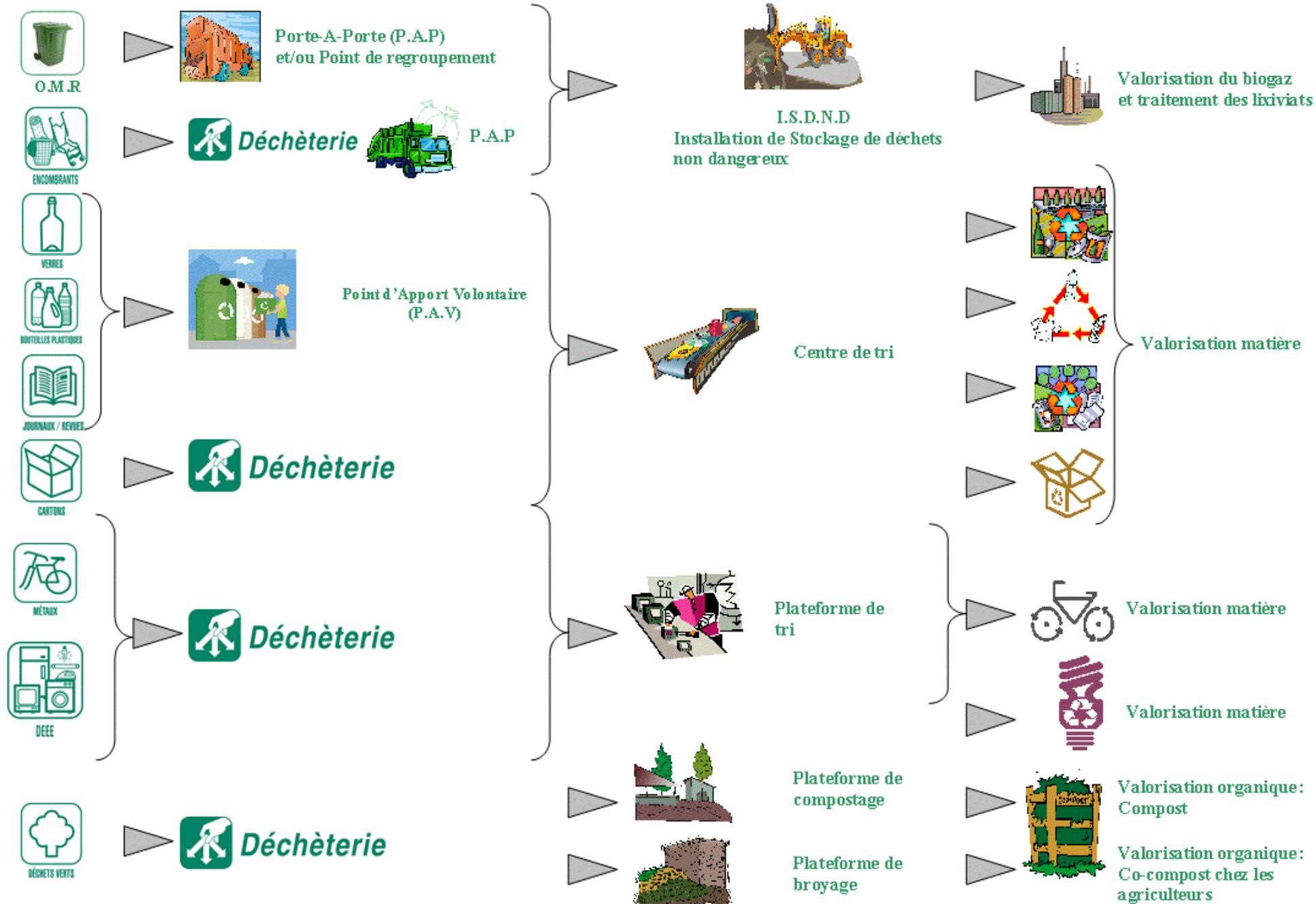
SYNTHESE GENERALE DU SERVICE

DECHETS

COLLECTE gérée par la Collectivité

TRAITEMENT géré par le SEEDR

VALORISATION



SYNTHESE GENERALE DU SERVICE

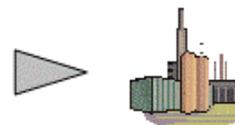
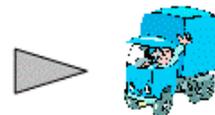
DECHETS



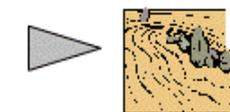
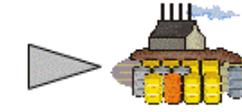
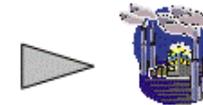
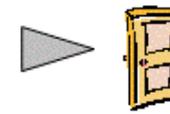
COLLECTE gérée par la Collectivité



TRAITEMENT géré par le SEEDR



VALORISATION



COMMUNICATION - PREVENTION

VISITES DE SITE

Cette année, des groupes scolaires ont visité le centre de tri des emballages de Firminy

60 élèves au total

COUCHES LAVABLES

L'expérimentation visant à présenter et promouvoir l'utilisation de couches lavables s'est poursuivie sur les territoires de la CoPLER et de Forest Est (ex territoire de CDC de Balbigny).



Cette filière est animée par l'association Madeleine environnement.

En 2017 = 9 KITS PRETES

1 tonne de déchets évités par enfant
(sur la durée totale d'utilisation des couches)

ETUDES EN COURS...

Compte tenu des objectifs liés à la L.T.E.C.V, Le S.E.E.D.R a lancé une étude visant à établir différents scénarios en matière de traitement de déchets à l'horizon 2025.

C'est le bureau d'études VALDECH qui a été retenu. Le rendu final de l'étude devrait être livré courant 2018.

Le S.E.E.D.R. participe également à une étude territoriale menée par le SYDEMER concernant l'extension des consignes de tri des emballages plastiques.

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

Le S.E.E.D.R poursuit son engagement auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et participe aux travaux pour l'élaboration du nouveau Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

La validation du projet de plan devrait aboutir mi 2018.

LTECV (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte)

Taux de recyclage des déchets (non dangereux et non inertes)



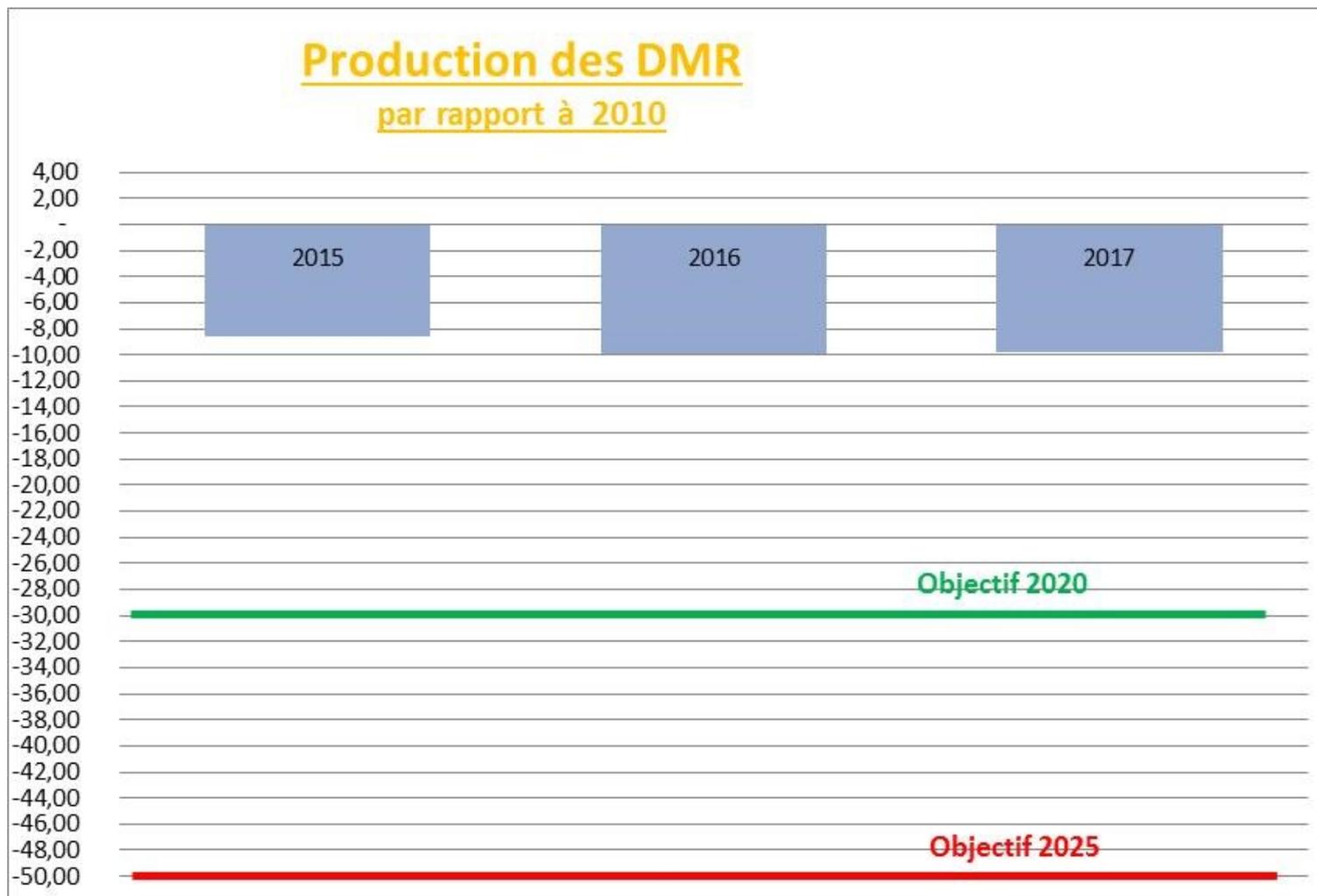
Le 17 août 2015 fut votée la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte qui fixe des objectifs, notamment :

1. Augmentation du **taux de recyclage des déchets** (DMA sans les dangereux et inertes).

Pour 2020, ce taux devra atteindre 55% et 65% pour 2025.

Certaines collectivités membre du SEEDR ont déjà atteint l'objectif 2020 fixé par la loi.

Toutefois, au niveau du S.E.E.D.R ce taux s'élève en 2017 à **45,95 %**.

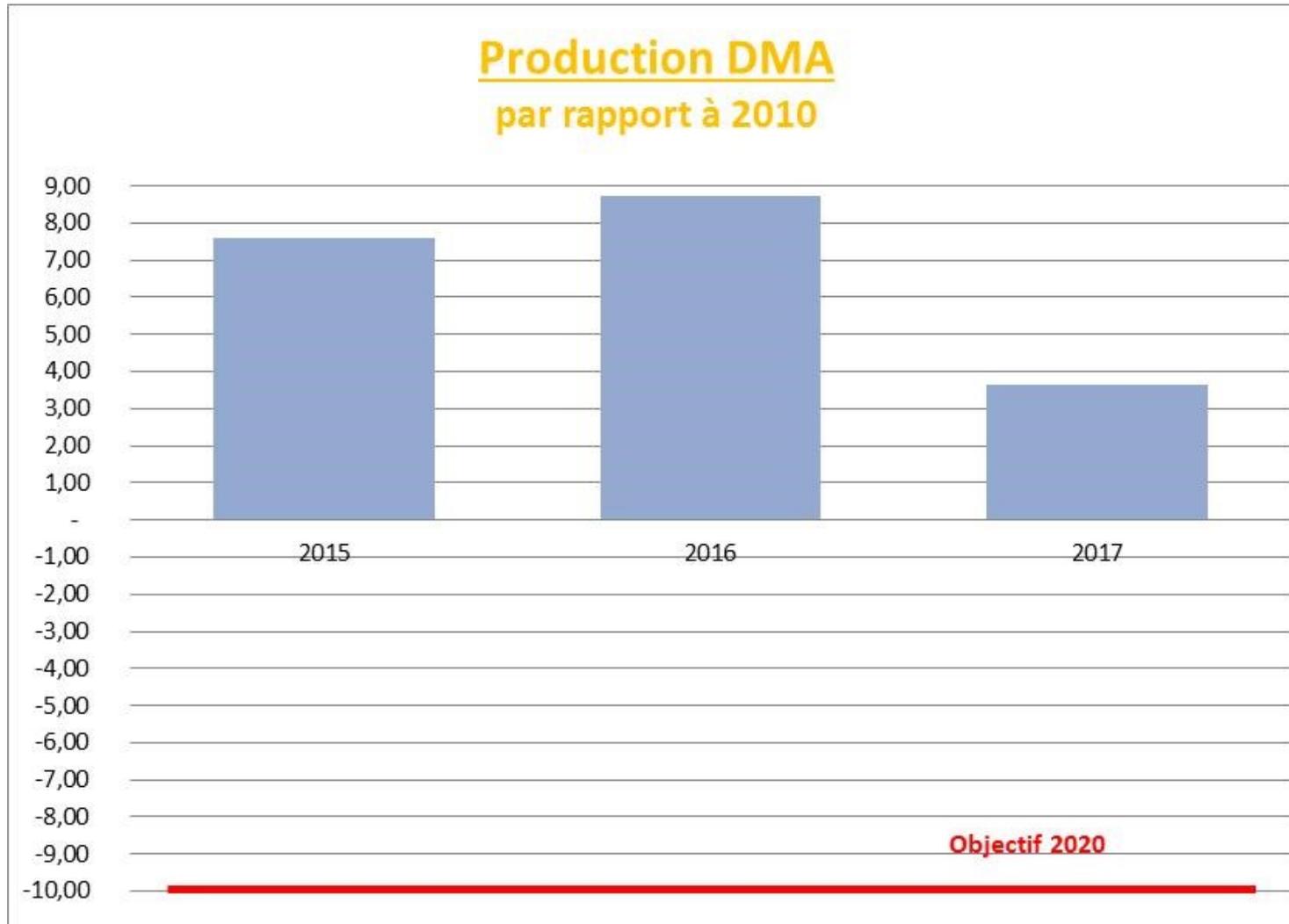


2. Diminution de la production des DMR

En 2020 il faudra diminuer les tonnages de -30% par rapport à 2010 et - 50 % en 2025.

Au niveau du SEEDR pour 2017, la réduction s'élève à 9,87 % par rapport à 2010, malgré les efforts des collectivités (mise en place de nouvelles filières, changement du mode de collectes des OM...)

Seule une collectivité a atteint les - 30% et plusieurs en sont à la moitié.



3. Réduire la production des DMA

En 2020 il faudra les réduire de – 10% par rapport aux tonnages de 2010.

Au niveau du SEEDR, on constate une augmentation de **3,63 %** par rapport à 2010.

La production de déchets ne diminue pas. Seuls des actions de prévention ou de changements de consommation permettraient d'atteindre cet objectif.

ANNEXE

Tonnages 2017	Roannais agglomération			Charlieu	Belmont	Charlieu Belmont communauté	Copier	Forez Est (ex-territoire CDC Balbigny)	Vals d'aix	Urfé	SEEDR	
Population municipale au 1er janvier 2018 (sans double)	100 458			17 689	5 743	23 432	13 798	10 802	6 023	5 194	159 707	
Déchèteries	Varennes & Villette	Mardeloup	La Pacaudière	Roannais agglomération								
Ordures Ménagères Résiduelles (t)				24 522,62	1 936,76	576,46	2 513,22	2 146,26	1 277,62	1 049,10	931,70	32 440,52
Ratio OMR / Hab (Kg)				244,11	109,49	100,38	107,26	155,55	118,28	174,18	179,38	203,13
Encombrants déchèteries (t)	3 128,72	901,10	236,28	4 266,10	1 191,30	267,64	1 458,94	449,30	699,64	321,45	221,96	7 417,39
Ratio enc. / Hab (Kg)				42,47	67,35	46,60	62,26	32,56	64,77	53,37	42,73	46,44
Total ISDND (t)				28 788,72	3 128,06	844,10	3 972,16	2 595,56	1 977,26	1 370,55	1 153,66	39 857,91
Ratio DMR ISDND (sans refus de tri)				286,57	176,84	146,98	169,52	188,11	183,05	227,55	222,11	249,57
Refus CS emballages (t)				259,55	97,41	22,22	119,63	60,95	51,92	18,20	13,50	521,76
Total DMR (t)				29 048,27	3 225,47	866,32	4 091,79	2 656,51	2 029,18	1 386,75	1 167,16	40 379,67
Ratio DMR (avec refus CS) / Hab (Kg)				289,16	182,34	150,85	174,62	192,53	187,85	230,24	224,71	252,84
Pourcentage / Total				53,20 %	24,46 %	46,32 %	27,19 %	41,45 %	39,83 %	47,68 %	52,13 %	46,87 %
Emballages collectés				1 281,27	481,16	109,87	591,03	301,28	256,38	80,04	66,73	2 576,73
dont Journaux-Magazines-Revues (JMR)				47,61	17,96	4,08	22,04	11,14	9,52	2,98	2,47	95,76
dont Gros de Magasin (GM)				85,54	32,19	7,31	39,50	20,34	16,88	5,30	4,41	171,97
dont Emballages Triés				873,23	327,83	74,95	402,78	205,28	174,88	54,62	45,58	1 756,37
Total emballages triés sur l'année sans les refus				1 006,38	377,98	86,34	464,32	236,76	201,28	62,90	52,46	2 024,10
Total emballages expédiés sur l'année sans les refus				974,08			459,52	217,25	189,84	56,00	50,93	1 947,62
Perf. collecté (Kg / Hab)				12,75	27,20	19,13	25,22	21,84	23,73	13,29	12,85	16,13
Perf. trié (Kg / Hab)				8,69	18,53	13,05	17,19	14,88	16,19	9,07	8,78	11,00
Perf. trié avec JMR et GM (Kg/Hab)				10,02	21,37	15,03	19,82	17,16	18,63	10,44	10,10	12,67
JMR (PAV JMR)				2 328,58	545,38	136,50	681,88	311,94	241,44	118,22	104,26	3 786,32
Papiers bureaux (collecte séparée)				182,06	12,13	3,50	15,63	2,20	5,78	-	-	205,67
Performance (Kg / Hab)				24,99	31,52	24,38	29,77	22,77	22,89	19,63	20,07	25,00
Verre				2 960,82	709,05	217,23	926,28	461,59	387,68	232,56	201,38	5 170,31
Performance (Kg / Hab)				29,47	40,08	37,83	39,53	33,45	35,89	38,61	38,77	32,37
Total Trié collecte sélective				6 477,84	1 644,54	443,57	2 088,11	1 012,49	836,18	413,68	358,10	11 186,41
Performance CS recyclé (Kg/Hab)				64,48	92,97	77,24	89,11	73,38	77,41	68,68	68,94	70,04
Total Collecté collecte sélective				6 752,73	1 747,72	467,10	2 214,82	1 077,01	891,28	430,82	372,37	11 739,04
Performance CS Collecté (Kg/Hab)				67,22	98,80	81,33	94,52	78,06	82,51	71,53	71,69	73,50
Pourcentage / Total				12,48 %	13,67 %	25,63 %	15,16 %	17,20 %	17,95 %	14,99 %	16,83 %	13,80 %
Cartons	588,56	155,94	30,26	774,76	333,62	20,30	353,92	155,58	120,98	61,44	39,50	1 506,18
Ferrailles	754,85	231,49	69,89	1 056,23	323,69	76,79	400,48	166,98	164,15	106,53	91,83	1 986,20
Déchets verts	5 416,48	1 771,93		7 188,41	2 480,99		2 480,99	764,20	762,34	333,42	114,16	11 643,52
Bois A (chauffage)				-	35,37	3,75	39,12					39,12
Bois B (mélange)	2 238,41	585,96	146,74	2 971,11	733,38	124,92	858,30	345,68	400,68	198,38	141,42	4 915,57
Déchets d'ameublement (Ecomobilier)	311,18			311,18	480,18	73,04	553,22	231,77		59,54	60,10	1 215,81
Textile	218,02			218,02	48,98	19,55	68,53	70,35	35,70	29,21	28,28	450,08
Plastique				-	32,46	3,38	35,84	26,31		3,20		65,35
Ressourceries	587,69			587,69	35,60	3,38	38,98	49,44				676,11
DMS (hors Eco-DDS)	37,61	8,71	1,16	47,48	14,95	2,61	17,56	13,21	9,73	5,89	5,59	99,462
DDS (DMS collectés par Eco-DDS)	63,13	13,23	1,97	78,33	21,79	4,71	26,50	18,33	11,19	6,14	5,10	145,586
Huile Ménagère	2,37	0,85	0,34	3,56	1,91	0,46	2,37	0,58	0,26	0,57	0,38	7,72
Huile de vidange	27,63	7,20	2,88	37,71	10,08	1,08	11,16	6,21	4,50	3,51	0,90	63,99
Batterie	24,28	3,30	1,90	29,48	8,76	2,49	11,25	5,04	5,22	-	-	50,99
Piles	5,370	2,300	0,439	8,11	3,660	0,639	4,299	1,630	1,110	1,834	0,553	17,53
Exincteurs	3,91	1,62	0,48	6,01	1,62	0,27	1,89	0,81	-	0,77	0,95	10,43
Cartouche d'encre	0,560	0,120	-	0,68	0,110	0,040	0,150	0,080	0,080	0,100		1,09
Lampes et néons	1,565	0,504	0,18	2,25	0,491	0,167	0,658	0,542	1,230	0,230	0,17	5,08
DEEE	724,38	164,60	45,25	934,23	206,64	42,56	249,20	137,22	112,85	74,05	58,67	1 566,22
Pneus				-	4,88		4,88	4,22				9,10
Plâtre	219,50	63,00	10,48	292,98	120,48	17,82	138,30	72,10	44,58	21,70	25,64	595,30
déchets inertes (gravats et terre)	3 285,93	581,55	154,45	4 021,93	3 013,48	113,29	3 126,77	518,80	421,30	166,87	113,92	8 369,59
Total déchets dangereux (DMS, Huile vidange, batterie)	888,44	201,59	54,25	1 144,28	268,10	54,56	322,66	183,07	145,91	92,53	71,93	1 960,38
Total valorisé déchèterie hors inerte	11 225,50	3 010,76	311,96	14 548,22	4 899,64	397,95	5 297,58	2 070,29	1 674,60	906,52	573,24	25 070,44
Ratio déchèterie (Kg/hab) hors inerte et encombrants				144,82	276,99	69,29	226,08	150,04	155,03	150,51	110,37	156,98
Ratio déchet. avec encombrants (Kg/hab) hors inerte				187,29	344,33	115,90	288,35	182,61	219,80	203,88	153,10	203,42
Ratio déchet. avec encombrants et inerte (Kg/hab)				227,32	514,69	135,62	421,79	220,20	258,80	231,59	175,03	255,83
Pourcentage / Total				34,32%	61,87%	28,05%	57,66%	41,35%	42,22%	37,34%	31,05%	39,32%

Tonnages 2017	Roannais agglomération				Charlieu	Belmont	Charlieu Belmont communauté	Copler	Balbigny	Vals d'aix	Urfé	SEEDR
Population municipale au 1er janvier 2018 (sans double compte)	100 458				17 689	5 743	23 432	13 798	10 802	6 023	5 194	159 707
Total valorisé sans les dangereux et sans inertes			19 897,12	6 281,85	788,27	7 070,12	2 903,27	2 368,05	1 228,61	860,18		34 327,34
DMA sans inerte et sans dangereux			48 945,39	9 507,32	1 654,59	11 161,91	5 559,78	4 397,23	2 615,36	2 027,34		74 707,01
Ratio valorisé sans dangereux et sans inertes par Hab (Kg)			198,06	355,13	137,26	301,73	210,41	219,22	203,99	165,61		214,94
Taux valorisation sans les dangereux et sans inertes			40,65	66,07	47,64	63,34	52,22	53,85	46,98	42,43		45,95
OMA (OMR+CS collecté)			31 275,35	3 684,48	1 043,56	4 728,04	3 223,27	2 168,90	1 479,92	1 304,07		44 179,56
Ratio OMA par Hab (Kg)			311,33	208,29	181,71	201,78	233,60	200,79	245,71	251,07		276,63
DMR (t) (OMR, enc. Et refus tri)			29 048,27	3 225,47	866,32	4 091,79	2 656,51	2 029,18	1 386,75	1 167,16		40 379,67
Ratio DMR par Hab (kg)			289,16	182,34	150,85	174,62	192,53	187,85	230,24	224,71		252,84
DMA avec inerte			54 111,60	12 788,90	1 822,44	14 611,34	6 261,66	4 964,44	2 874,76	2 213,19		85 036,98
Ratio total par Hab (Kg)			538,65	722,99	317,33	623,56	453,81	459,59	477,30	426,11		532,46
DMA sans inerte			50 089,67	9 775,42	1 709,15	11 484,57	5 742,86	4 543,14	2 707,89	2 099,27		76 667,39
Ratio total par Hab (Kg)			498,61	552,63	297,61	490,12	416,21	420,58	449,59	404,17		480,05

GLOSSAIRE

CS : collecte sélective

DDS : Déchets diffus spécifiques

DAE : Déchets d'activité économique (remplace le terme DIB)

DDM : Déchets dangereux des ménages (regroupe l'ensemble des déchets toxiques : DMS, piles, batteries, huile de vidange...)

DEA : Déchets d'éléments d'ameublement

DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

DIB : Déchets industriels banals

DMA : Déchets ménagers assimilés (comprend tous les déchets, sauf les inertes)

DMR : Déchets ménagers résiduels (regroupe les OMR et les encombrants)

DMS : Déchets ménagers spéciaux (déchets toxiques hors DEEE, batteries, piles, huiles de vidange)

GM : Gros de magasin

ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux

JRM : Journaux, revues, magazines

LTECV : Loi sur la Transition Energétique pour la croissance verte

OMR : Ordures ménagères résiduelles

OMA : Ordures ménagères assimilées

PAP : Porte-à-porte

PAV : Point d'apport volontaire

PRPGDND : Plan régional de prévention et de gestion des déchets non dangereux

REP : Responsabilité élargie du producteur

TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes

UVE : Unité de valorisation énergétique